

SULFATE D'AMMONIUM

E517

$(\text{NH}_4)_2\text{SO}_4 = 132$. Apte à l'élaboration de produits destinés à la consommation humaine directe dans le cadre de l'emploi réglementé en œnologie.

Conforme au règlement (UE) n° 2019/934 et au Food Chemical Codex (FCC) en vigueur.

Caractéristiques physiques

Aspect cristaux incolores ou blancs
Solubilité complète
Odeur sans

Analyses chimiques

Pureté	99% - 100,5%	pH (à 1%)	≈ 5,5
NH ₃	> 25%	Fer	< 50 ppm
Acide sulfurique (H ₂ SO ₄)	> 73,5%	Arsenic	< 3 ppm
Cendres sulfuriques	< 0,25%	Mercure	< 1 ppm
Chlorures (HCl)	< 0,1%	Plomb	< 2 ppm
Phosphates (P)	< 500 ppm	Sélénium	< 30 ppm

Emploi en œnologie

Propriétés : facteur de croissance des levures

Dose usuelle d'emploi : 20 à 100 g/hL

Préparation : dissoudre le produit dans 10 fois son poids d'eau ou de mout ou incorporer directement au cours d'un remontage

- Utiliser un récipient propre et inerte
- Employer le produit dans l'heure suivant la préparation

Réglementation UE : dose maximale légale 100 g/hL

Recommandation de conservation

- Conserver hors sol dans l'emballage d'origine non ouvert à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.
- DLUO : 3 ans

Conditionnement

Sachet de 1 kg, 5 kg / sac de 25kg



LAFFORT
l'œnologie par nature

CS 61 611 – 33072 – BORDEAUX CEDEX
Tel : +33 (0) 556 86 53 04 – Fax : +33 (0) 556 86 30 50
www.laffort.com

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT
Nom chimique	: Sulfate d'ammonium
N° CE	: 231-984-1
N° CAS	: 7783-20-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119455044-46
Type de produit	: Acides
Formule brute	: (NH ₄) ₂ SO ₄
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: E517

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisation de la substance/mélange	: Activateur de croissance pour les levures lors de la fermentation alcoolique.
Utilisation de la substance/mélange	: Usage œnologique
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Additifs pour produits alimentaires

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Additifs pour produits alimentaires
-----------------------	---------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

LAFFORT FRANCE
Boîte postale CS 61611
33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE
T +33 (0)5 56 86 53 04 - F +33 (0)5 56 86 30 50
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT AUSTRALIA
23 BURWOOD AVENUE
WOODVILLE NORTH
5012 SOUTH AUSTRALIA - AUSTRALIA
T (08) 8360 2200
info@laffort.com - www.laffort.com

Fabricant

LAFFORT ESPAÑA S.A.
TXIRRITA MALEO 12 APTDO 246
20100 RENTERIA (Guipúzcoa) - ESPAÑA
T 0034943344068 - F 0034943344281
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT NEW ZEALAND
4/B GREENWOODS CLOSE
TITIRANGI
Boîte postale P.O. BOX 60-249
1000 AUCKLAND - NEW ZEALAND
T 64 (0) 21 322 290
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT ARGENTINA
PREDIO INDUSTRIAL, CALLE CASTRO BARROS
1330 CARRODILLA
LUJAN DE CUYO - ARGENTINA
T + 54 261 4962309 - F + 54 261 4964060
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT CHILE
PARCELA 233, LOTE 2,
COLONIA KENNEDY, SECTOR HOSPITAL
9540000 PAINE - CHILE
T +56 22 979 1590 - F +56 9 5201 7140
info@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT ITALIA
S.P. PER CASTELNUOVO SCRIVIA S.N.C.
15057 TORTONA AL
T +39 0131 863 608 - F +39 0131 821 305
laffortitalia@laffort.com - www.laffort.com

Distributeur

LAFFORT SOUTH AFRICA
32 ZANDWYK PARK
7646 PAARL - SOUTH AFRICA
T +27 21 882 8106
info@laffort.com - www.laffort.com

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Distributeur

LAFFORT USA

1460 CADER LANE

SUITE C

CA 94954 PETALUMA - USA

T +1 (707) 775 4530

laffortusa@laffort.com - www.laffortusa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Canada	Centre anti-poison du Québec (CAPOQ)	1270 Chemin Ste-Foy Pavillon Jeffrey Hale, 4ème étage QC G1S 2M4 Québec	1 800 463-5060	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Grèce	Poisons Information Centre Children's Hospital P&A Kyriakou	11762 Athens	+30 2 10 779 3777	
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica	Rua Almirante Barroso, 36 1000-013 Lisboa	+351 808 250 143	
Roumanie	Department of Clinical Toxicology Spitalul de Urgenta Floreasca	Calea Floreasca Bucuresti	+40 21 230 8000	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	Centre Anti-Poisons de Tunis	Centre d'Aide Médicale Urgente 2 Rue Raspail - Montfleury 1008 Tunis	+216 1 335 500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant
Nom : SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT
N° CAS : 7783-20-2
N° CE : 231-984-1

Nom	Identificateur de produit	%
Sulfate d'ammonium - E 517	(N° CAS) 7783-20-2 (N° CE) 231-984-1 (N° REACH) 01-2119455044-46	100

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir au chaud et dans un endroit calme. Si les troubles continuent, consulter un médecin. Procédez à une respiration artificielle si la victime ne respire plus. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants. Si les troubles continuent, consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Informations plus détaillées : voir rubrique 11.
Symptômes/effets après inhalation	: Irritation: peut irriter le système respiratoire.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritant au contact direct avec les yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée. Non combustible.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Un incendie produira une épaisse fumée noire. Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
6.1.1. Pour les non-secouristes	
Equipelement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières	: Eviter toute formation de poussière.
6.1.2. Pour les secouristes	
Equipelement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: La poussière déposée peut être nettoyée par aspiration (vide) ou la zone lavée à l'eau. Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
-----------------------	---

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter toute formation de poussière. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions de stockage

: Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles

: agents oxydants, bases et agents réducteurs. Acides forts, oxydants forts.

Matières incompatibles

: Ne pas mélanger avec des oxydants. Peut réagir avec l'aluminium.

Chaleur et sources d'ignition

: Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage œnologique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Vêtements de protection - sélection du matériau:					
des vêtements résistant aux acides. Vêtements antistatiques. EN 340. EN 1149					
Protection des mains:					
Gants de protection. Gants en caoutchouc nitrile					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.3		EN ISO 374
Protection oculaire:					
Lunettes bien ajustables					
Type	Utilisation		Caractéristiques	Norme	
Lunettes de sécurité, Masque facial	Poussières			EN 166, EN 167, EN 168	
Protection de la peau et du corps:					
Porter un vêtement de protection approprié					
Type			Norme		
Gants de protection résistants aux produits chimiques			EN 374		
Vêtements antistatiques			EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5		
Protection des voies respiratoires:					
Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante					

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Filtre anti-particule	Protection contre les particules solides, Protection contre les vapeurs	EN 136, EN 140, EN 145, EN 405

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Cristaux.
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 4 – 6
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: $\approx 280\text{ }^{\circ}\text{C}$ 1.013 hPa
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: $> 235\text{ }^{\circ}\text{C}$
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: $< 0,01\text{ kPa}$
Densité relative de vapeur à $20\text{ }^{\circ}\text{C}$	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: $\approx 1,769\text{ g/cm}^3$ $50\text{ }^{\circ}\text{C}$
Solubilité	: Eau: 754 g/l $20\text{ }^{\circ}\text{C}$
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -5,1
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Liposolubilité	: N/D
----------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes ou étincelles. Humidité. Éviter la chaleur et le soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, agents oxydants, agents réducteurs et bases.

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 423
DL50 orale	4250 mg/kg OECD 401, rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 434
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,6 ml/m ³ OECD 433, 4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut être légèrement irritant pour la peau et les yeux. Possibilité d'effets irréversibles (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	256 mg/kg de poids corporel OECD 453, Rat
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	284 mg/kg de poids corporel OECD 453, Rat

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-------------------------------	--

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	5000 mg/kg OECD 415, mouse

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)	
CL50 poisson 1	120 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	57,2 mg/l Propopium williamsoni, 96h
CL50 autres organismes aquatiques 2	53 mg/l Oncorhynchus mykiss, 96h
CE50 Daphnie 1	129 mg/l Ceriodaphnia acanthine, 48h
CE50 Daphnie 2	169 mg/l Daphnia magna, 48h
CE50 autres organismes aquatiques 1	1618 mg/l Activated sludge, 30min
EC50 72h algae 1	6,6 mg/l
EC50 96h algae (1)	1605 mg/l Chlorella vulgaris, 5d

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT (7783-20-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,1
--	------

Sulfate d'ammonium - E 517 (7783-20-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-5,1
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non réglementé
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non réglementé
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non réglementé
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non réglementé
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non réglementé
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non réglementé
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT n'est pas sur la liste Candidate REACH

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Référence réglementaire : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 296)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Révision - Voir : *.			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	

SULFATE D'AMMONIUM LAFFORT

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, orale	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, inhalation	Ajouté	
8.1	A long terme - effets systémiques, cutanée	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (eau de mer)	Ajouté	
8.1	PNEC aqua (intermittente, eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC station d'épuration	Modifié	
8.1	PNEC sédiments (eau douce)	Ajouté	
8.1	PNEC sol	Ajouté	
9.1	Température de décomposition	Ajouté	
9.1	Pression de vapeur	Ajouté	
9.1	pH solution	Modifié	
9.2	Liposolubilité	Ajouté	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11	Raison, quand non classé	Ajouté	
11	NOAEL (animal/mâle, F0/P)	Ajouté	
11	NOAEL (animal/mâle, F1)	Ajouté	
11.1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - remarque	Ajouté	
11.1	DL50 cutanée rat	Ajouté	
11.1	NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	Ajouté	
11.1	NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	Ajouté	
12.	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.1	CL50 poissons 2	Ajouté	
12.1	CL50 autres organismes aquatiques 1	Ajouté	
12.1	CL50 autres organismes aquatiques 2	Ajouté	
12.1	CE50 autres organismes aquatiques 1	Ajouté	
12.1	CE50 Daphnie 2	Ajouté	

Modèle_FDS_LAF

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

PRODUITS UTILISABLES DANS LE CADRE DES RÈGLES D'ÉLABORATION DES VINS CERTIFIÉS BIO-UE ET/OU NOP

Les produits listés ci-dessous sont utilisables dans le cadre de la réglementation européenne BIO concernant les pratiques et traitements oenologiques autorisés dans les produits biologiques du secteur vitivinicole (Règlement (UE) 848/2018 amendé). La liste indique également quels produits peuvent être autorisés en vertu de la législation du National Organic Program (NOP) du département de l'agriculture des États-Unis (USDA). **LAFFORT®** vous recommande de consulter votre organisme de certification biologique pour une décision finale sur l'utilisation de tout produit pour les « vins biologiques » et les « vins fabriqués avec des raisins biologiques ». **LAFFORT®** a décidé de référencer auprès d'un organisme certificateur certains des produits utilisables en agriculture biologique selon ces règlements. La liste de ces produits est disponible sur notre site : laffort.com/certificats/

Cette liste est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement. Assurez-vous de disposer de la dernière version en vigueur (www.laffort.com).

Avant toute utilisation de nos produits, vous devez impérativement faire valider leur conformité auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera les démarches administratives à suivre.

	Substances	Rgt Vin Bio (UE) 848/2018 amendé	NOP (USA) «Made with...»
LEVURES			
ZYMAFLORE® 011 BIO 	LSA non OGM	Autorisé	Autorisé
ZYMAFLORE® (VL1, VL2, VL3, X5, X16, ST, CX9, DELTA, FX10, F15, F83, RB2, RB4, RX60, ALPHA ^{TD} , XPURE, ÉGIDE ^{TDMP} , KHIO ^{MP} , X-ORIGIN, X-AROM, OMEGA ^{LT} , KLIMA)		Autorisé	Autorisé
ZYMAFLORE® SPARK		Non autorisé	Autorisé
ACTIFLORE® (F33, ROSÉ, F5, BO213, RMS2, CEREVISIAE)		Autorisé	Autorisé
ACTIFLORE® D.ONE	LSA non OGM et levures inactivées	Autorisé	Autorisé

NUTRIMENTS & PRODUITS DE LA LEVURE

SUPERSTART®, SUPERSTART® ROUGE, SUPERSTART® BLANC, SUPERSTART® SPARK	Levures inactivées & autolysats de levure	Autorisé	Autorisé
NUTRISTART® AROM	Autolysats de levure & phosphate diammonique	Autorisé	Non autorisé
NUTRISTART® ORG	Autolysats de levure	Autorisé	Autorisé
NUTRISTART®	Phosphate diammonique, levures inactivées, autolysats de levure & thiamine	Autorisé	Non autorisé
THIAZOTE® PH	DAP & thiamine	Autorisé	Non autorisé
THIAMINE	Thiamine	Autorisé	Non autorisé
PHOSPHATE DIAMMONIQUE	DAP	Autorisé	Non autorisé
CENOCCELL®	Écorces de levure	Autorisé	Autorisé
CENOCCELL® BIO 	Écorces de levure	Autorisé	Autorisé
CENOLEES®	Écorces de levure & levures inactivées	Autorisé	Autorisé
MALOBOOST®	Levures inactivées	Autorisé	Non autorisé
FRESHAROM®, POWERLEES® LIFE	Levures inactivées	Autorisé	Autorisé
CENOLEES® MP	Mannoprotéines & gomme arabique	Autorisé	Autorisé
MANNOSWEET®	Mannoprotéines & gomme arabique	Autorisé	Autorisé

LAFASE® (FRUIT, HE GRAND CRU, XL CLARIFICATION, THERMO LIQUIDE, XL FLOT, XL EXTRACTION ROUGE, XL PRESS, EXTRACLEAR)	Enzymes pectolytiques issues de micro-organisme	Autorisé	Autorisé
LAFAZYM® (CL, PRESS, 600XL ^{CE} , EXTRACT) (sauf LAFAZYM® AROM)		Autorisé	Autorisé
OPTIZYM®		Autorisé	Autorisé
EXTRALYSE®, LAFAZYM® AROM, LAFAZYM® THIOLS ^[+]	Enzymes issues de micro-organisme	Non autorisé	Autorisé
LYSOZYM	Enzyme issue de blanc d'œuf de poule	Non autorisé	Autorisé

BACTÉRIES

LACTOENOS® B7 Direct, BERRY Direct	Bactéries lactiques	Autorisé	Autorisé
LACTOENOS® B16 STANDARD, LACTOENOS® 450 PreAc (nutriment inclus)	Bactéries lactiques, levures inactivées et autolysats de levures	Autorisé	Non autorisé

COLLAGE

	Substances	Rgt Vin Bio (UE) 848/2018 amendé	NOP (USA) «Made with...»
VEGECOLL®, VEGEFLOT®, VEGEFLOT® LIQUIDE, VEGEMUST®, VEGEMUST® LIQUIDE	Protéines végétales	Autorisé	Autorisé
VEGEFINE®, VEGEFINE® LIQUIDE	Protéines végétales	Autorisé	Non autorisé
POLYMUST® NATURE	Protéines végétales (pois) & bentonite	Autorisé	Autorisé
Gélatines (GÉLATINE EXTRA N°1, GECOLL® SUPRA, GELAROM®, GECOLL® FLOTTATION)	Gélatines	Autorisé	Autorisé
OENOFINE® NATURE	Levures inactivées, protéines végétales (patatines & pois), bentonite	Autorisé	Autorisé
OENOFINE® PINK	Levures inactivées, protéines végétales (patatines), charbon actif, bentonite	Autorisé	Autorisé
Gamme MICROCOL® (ALPHA, FT, POUDRE, SPARK, CL G)	Bentonites	Autorisé	Autorisé
ARGILACT®	Caséine soluble (et bentonite)	Autorisé	Non autorisé
CASEI PLUS	Caséinate de potassium	Autorisé	Non autorisé
CLEANSARK® LIQUIDE*	Bentonite, alginate & bisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé
ICHTYOCOLLE	Colle de poisson	Autorisé	Non autorisé
OVOCLARYL	Albumine	Autorisé	Autorisé
SILIGEL	Dioxyde de silicium	Non autorisé	Autorisé

VR SUPRA®, VR SUPRA® ÉLÉGANCE, VR COLOR®, TAN'COR®, TAN'COR GRAND CRU®, VR GRAPE®, VR SKIN®, VR KP, TANFRESH®, TANIN CENOLOGIQUE, TANIN BDX®	Tanins	Autorisé	Autorisé
GALALCOOL®, GALALCOOL SP, TANSARK®		Autorisé	Non autorisé
Gamme QUERTANIN® (QUERTANIN®, QUERTANIN® INTENSE, QUERTANIN® SWEET, QUERTANIN® PLUS, QUERTANIN® Q2)		Autorisé	Autorisé

STABILISATION

STABIVIN®**, STABIMAX®**	Gomme arabique (Verek) en solution	Autorisé si indisponible en BIO	Autorisé
STABIFIX®	Gommés arabiques sélectionnées		Autorisé
STABIVIN® SP**, CENOGOM® INSTANT**	Gomme arabique SEYAL	Autorisé sous réserve de validation auprès de l'OC	Autorisé
CENOGOM® BIO 	Gomme arabique Verek	Autorisé	Autorisé
MANNOSPARK®*, MANNOSTAB® LIQUIDE 200*, MANNOSTAB®, MANNOFEEL®*	Mannoprotéines	Autorisé	Autorisé* (à compter du 30/06/21, uniquement la formulation stabilisée à l'anhydride sulfureux)
CENOBRETT® ORG	Chitosane dérivé d' <i>Aspergillus niger</i>	Autorisé	Non autorisé
GAMME POLYTARTRYL®	Acide métabitartrique	Autorisé	Non autorisé
BITARTRATE DE POTASSIUM	Bitartrate de potassium	Autorisé	Autorisé
MICROCONTROL®	Levures inactivées et Chitosane dérivé d' <i>Aspergillus niger</i>	Autorisé	Non autorisé

ACIDE LACTIQUE	Acide lactique	Autorisé	Autorisé
ACIDE L(+) TARTRIQUE	Acide L(+) tartrique	Autorisé	Autorisé
ACIDE CITRIQUE	Acide citrique	Autorisé	Autorisé
BICARBONATE DE POTASSIUM	Bicarbonate de potassium	Autorisé	Non autorisé
CARBONATE DE CALCIUM	Carbonate de calcium	Autorisé	Autorisé
CHARBON ACTIF LIQUIDE HP, CHARBON ACTIF LIQUIDE HP 160	Charbon actif	Autorisé	Non autorisé
CHARBON ACTIF SUPRA 4, CHARBON ACTIF PLUS GR, Gamme GEOSORB®	Charbon actif	Autorisé	Autorisé (comme auxiliaire de filtration)
ANOXYDE C	Acide ascorbique	Autorisé	Autorisé
REDOXY PLUS	Acide citrique, métabisulfite de K, acide ascorbique & acide métabitartrique	Autorisé	Non autorisé
SUPRAROM®	Métabisulfite de K, acide ascorbique & tanins	Autorisé	Non autorisé

	Substances	Rgt Vin Bio (UE) 848/2018 amendé	NOP (USA) «Made with...»
Gamme NOBILE® (Copeaux, Granulars, Staves, Barrels Refresh, Blocks, Nobispark, Spirit)	Morceaux de bois	Autorisé	Autorisé

MÉTABISULFITE DE POTASSIUM	Métabisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé
BISULFITE 15*, BISULFITE 18*	Bisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé (à compter du 30/06/21)
SOLUTION 6	Anhydride sulfureux	Autorisé	Autorisé
SOLUTION 10*	Anhydride sulfureux & bisulfite de potassium	Autorisé	Non autorisé (à compter du 30/06/21)
SOUFRE PASTILLES ET MÈCHES	Soufre	Autorisé	Autorisé
CENOSTERYL®	Métabisulfite de K & bicarbonate de K	Autorisé	Non autorisé

FILTRATION

DIATOMYL® P00, P0, P2	Terres Diatomées	Autorisé	Non autorisé
DIATOMYL® B	Produit pour précouche de filtration	Autorisé	Non autorisé
DIATOMYL® R	Produit pour précouche de filtration	Autorisé	Autorisé
Gamme PERLITE	Perlites expansées	Autorisé	Autorisé

* Depuis le 30/06/2021, l'utilisation de bisulfite de potassium devient non-conforme au référentiel NOP pour les vins portant la mention "made with organic grapes". Concernant la gamme de produit LAFFORT®, seuls les produits suivants sont impactés par ce changement :

- Les produits **BISULFITE DE POTASSIUM**, **CLEANSARK® LIQUIDE** et **SOLUTION 10** deviennent interdits en vinification NOP.
- La formulation des produits **MANNOSPARK®**, **MANNOSTAB® LIQUIDE 200**, **MANNOFEEL®** a évolué afin d'autoriser ces produits en vinification NOP : le bisulfite de potassium a été remplacé par de l'anhydride sulfureux. Ce changement est visible sur les étiquettes de nos produits que nous vous invitons à consulter avant utilisation.

ATTESTATION DE NON DISPONIBILITÉ EN BIO :

En l'état actuel de ses connaissances, la société LAFFORT® certifie :

- Qu'à l'exception de la **ZYMAFLORE® SPARK**, aucune de ses souches conventionnelles de levures **LSA** n'est disponible certifiée BIO. Ces LSA conventionnelles peuvent donc être utilisées en production biologique UE.
- Seule l'écorce de levure **CENOCCELL® BIO** est certifiée BIO ; les autres écorces de levure disponibles dans notre gamme proviennent de souches de levures différentes. De fait, les autres écorces de levure conventionnelles de notre gamme peuvent être utilisées en production biologique UE.
- Ne pas disposer commercialement d'équivalents BIO pour ses spécialités que sont l'albumine, la caséine, les gélatines, les tanins, la colle de poisson et les protéines végétales. Ces spécialités conventionnelles peuvent donc être utilisées en production biologique UE.
- Dans le cas particulier des gommés arabiques :
 - La société LAFFORT® dispose uniquement d'une gomme poudre certifiée BIO l'**OENOGOM® BIO** (gomme Verek).
 - La société LAFFORT® ne dispose pas d'équivalent certifié BIO aux préparations liquides de gomme arabiques.
 - Pour l'utilisation des gommés arabiques autres que l'**OENOGOM® BIO**, l'utilisateur doit justifier et valider auprès de son Organisme Certificateur (OC) de leurs intérêts technologiques.

Tous les produits commercialisés par la société LAFFORT® :

- Au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, ne contiennent pas, ne consistent pas ou n'ont pas été produit à partir ou par des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), au sens de la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n° 1830/2003 ; ceci indique donc l'absence de clonage.
- N'ont pas subi de traitement ionisant ; les produits LAFFORT® ne sont pas irradiés.
- Ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception des produits **SILIGEL** et **TOXICAL**.
- Ne contiennent pas, ou ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration, de substrat pétrochimique ou de rebut de liqueur sulfité.

Bordeaux le : 11.10.2023



Service qualité



CERTIFICAT ALLERGENES

(en référence à la liste annexée au Règlement (UE) no 1169/2011)

Liste de nos produits pouvant contenir des allergènes :

Allergène	Produit œnologique	Constituant concerné
Œufs Produits à base d'œuf	ALBUCOLL® BACTICONTROL® LYSOZYM OVOCLARYL	Blanc d'œuf
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	ARGILACT® CASEI PLUS CASEINE SOLUBLE POLYLACT®	Caséine ou Caséinate de lait

Certains produits œnologiques contenant de l'anhydride sulfureux, des sulfites et/ou des préparations en contenant à des doses supérieures aux 10 mg/kg sont indiqués sur la liste des produits allergènes (cf. tableau ci-après). Cependant les doses apportées aux vins sont très inférieures à celles qui sont présentes dans le vin dans les conditions normales de travail. Ces produits ne figurent donc pas dans la liste ci-dessus.

Les produits LAFFORT® qui ne sont pas mentionnés dans ce document sont exempts d'allergènes (composition et contamination croisée). Ce certificat est valable 1 an à compter de sa date d'émission.

Bordeaux le : 19/01/2023



Département Qualité



LAFFORT

l'œnologie par nature

Remarques :

- a. Ces produits sont tous des clarifiants, destinés à flocculer dans le vin, et à être éliminés par soutirage et/ou filtration.
- b. Aucun des autres produits œnologiques que nous commercialisons ne contiennent, ou ne sont susceptibles de contenir (contamination croisée) de substances allergisantes telles qu'elles sont définies dans l'annexe II du Règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires :
 - Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales.
 - Crustacés et produits à base de crustacés.
 - Œufs et produits à base d'œufs.
 - Poissons et produits à base de poissons.

La gélatine de poisson ou l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin n'est pas considérée dans le Règlement (UE) n°1169/2011 comme une substance ou un produit provoquant des allergies ou intolérances.

 - Arachides et produits à base d'arachides.
 - Soja et produits à base de soja.
 - Lait et produits à base de lait (y compris le lactose).
 - Fruits à coque, à savoir : amandes (*Amygdalus communis* L.), noisettes (*Corylus avellana*), noix (*Juglans regia*), noix de cajou (*Anacardium occidentale*), noix de pécan [*Carya illinoensis* (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (*Bertholletia excelsa*), pistaches (*Pistacia vera*), noix de Macadamia ou du Queensland (*Macadamia ternifolia*), et produits à base de ces fruits.
 - Céleri et produits à base de céleri.
 - Moutarde et produits à base de moutarde.
 - Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
 - Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.
 - Lupin et produits à base de lupin.
 - Mollusques et produits à base de mollusques.
- c. Nous déclarons que LAFFORT a établi des procédures qualité pour empêcher toute contamination croisée, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la vente des produits :
 - Achats : agrément et évaluation des matières premières et des fournisseurs.
 - Stockage : zone de stockage spécifique pour les matières premières contenant un allergène, stockage de tous les produits dans des contenants fermés.
 - Personnel : formation et sensibilisation aux risques de sécurité des aliments, consignes d'hygiène affichées.
 - Production : ordonnancement adapté, indication des allergènes sur les fiches de fabrication, procédure de nettoyage spécifique et validée, matériel spécifique attaché à chaque ligne de production, séparation des lignes de production dans l'espace.
 - Qualité : audits (fournisseurs, stockage, production).

Le certificat ISO 22000 délivré à LAFFORT est la preuve de sa conformité au *Codex Alimentarius* et aux bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication (Cf. Certificat ISO 22000 en ligne).



LAFFORT

l'œnologie par nature

Liste de nos produits contenant de l'anhydride sulfureux

(Certains de ces produits ne sont pas disponibles sur le marché français)

COLLAGE

ARGILACT®

BENTONITA LIQUIDA

CLARIFIANT VB

CLEANSARK® LIQUIDE NF

GELATINES: CLARPRESS®, GECOLL® FLOTTATION, GECOLL® N°5, GECOLL® ORO, GECOLL® PRO, GECOLL® SUPRA, GECOLL® SUPRA B, GELAFFORT®, GELAROM®, GÉLATINE EXTRA N°1

MICROCOL® SPARK

POLYLACT®

VEGEFINE® LIQUIDE, VEGEFLOT® LIQUIDE, VEGEMUST® LIQUIDE, VEGECOLL®, VEGEFINE®, POLYMUST® ROSE, VEGECOLL SP

TANINS

SOUFRAROUGE

STERILYL

SULFISPARK, SULTAN LIQUIDE, TANSARK

TANIN VR SKIN®

TRAITEMENTS SPECIFIQUES

CHARBON ACTIF LIQUIDE HP

REDOXY PLUS

SUPRAROM®, SUPRAROM® MA, SUPRAROM® MT

SO₂ & DERIVES

ANHYDRIDE SULFUREUX

BISULFITE DE POTASSIUM: BISULFITE 7%, 15% et 18 %

BISULFITE D'AMMONIUM: BISULFITE 150, 200, 400, SULFOFERMENT, SULFOFERMENT 400, SPARK 3D

DOSES VENDANGES MT33, MT45, MTA24, MTA40

MÉTABISULFITE DE POTASSIUM

CENOSTERYL® EFFERVESCENT

SOLUTION DE SO₂ à 6% et 10 %

SOUFRE PASTILLES ET MÈCHES

STABILISATION

CELSTAB®

GOMMES ARABIQUES: OENOGOM SP L, STABIFIX®, STABIFIX® 1070, STABIFIX® 1100, STABIFORT POUDRE, STABIMAX®, STABIVIN®, STABIVIN® 1070, STABIVIN® 1100, STABIVIN® SP

MANNOFEEL®, MANNOSPARK®, MANNOSTAB® LIQUIDE 200

REDSTAB®, ONESTAB®

STABPROTECT

Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

33/117018/1452950

I.2 Type d'opérateur

- ☒ Operateur
☐ Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

SAS LAFFORT

CS 61611
 33072 BORDEAUX CEDEX
 France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01
 Lieudit Lamothe Ouest,
 32600 L' Isle Jourdain
 France

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

DISTRIBUTION/MISE SUR LE MARCHÉ, PRÉPARATION

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l' aquaculture, destinés à l' alimentation humaine
 - production biologique avec une production non biologique
- (G) Autres produits énumérés à l' annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées
 - production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Distributeur

Intrants oenologiques

Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

20/09/2022 - L'Isle Jourdain
 Le Directeur Général,
 Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **31/08/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certificat.ecocert.com>, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite



Certificat en vertu de l' article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l' étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

33/117018/1452950

I.2 Type d'opérateur

- ☒ Operateur
☐ Groupe d' opérateurs

I.3 Opérateur

SAS LAFFORT

CS 61611

33072 BORDEAUX CEDEX

France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01

Lieudit Lamothe Ouest,

32600 L' Isle Jourdain

France

Ingrédients pour préparations alimentaires

Oenocell Bio

Oenogom Bio

Zymaflore 011 Bio

Biologique

Biologique

Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l' opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

20/09/2022 - L'Isle Jourdain

Le Directeur Général,

Thierry STOEDZEL

Signature



I.8 Validité

Certificat valide du **31/08/2022** au **31/03/2024**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certificat.ecocert.com>, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite





LAFFORT

l'œnologie par nature

ATTESTATION GENERALE

Les produits œnologiques de la gamme LAFFORT :

1- CODEX ET ALIMENTARITÉ

sont, dans le cadre de leur usage réglementé en œnologie, aptes à l'élaboration ou au contact de produits destinés à la consommation humaine.

Ils sont conformes à la réglementation européenne en tant qu'additif alimentaire (Règlement (UE) n°231/2012) ou auxiliaire technologique alimentaire, ainsi qu'au niveau international en tant que produits œnologiques (*Codex Œnologique* et *Code des Pratiques Œnologique* de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, OIV).

Le certificat ISO 22000 délivré à la société LAFFORT atteste de la conformité au *Codex Alimentarius* et aux bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication (pack hygiène).

2- CONFORMITÉ

sont conformes au Règlement (UE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles (règlement « OCM unique ») dont les modalités d'application sont fixées par le Règlement délégué (UE) 2019/934 pour le marché vitivinicole.

Ils sont conformes aux spécifications détaillées dans leurs fiches techniques.

3- TRACABILITE

sont suivis par un logiciel performant de traçabilité en amont et en aval de chaque produit.

4- NON OGM

au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, ne contiennent pas, ne consistent pas ou n'ont pas été produit à partir ou par des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), au sens de la Directive 2001/18/CE. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le Règlement (CE) n°1830/2003; ceci indique donc l'absence de clonage.

5- NON IONISANT

n'ont pas subi de traitement ionisant ; les produits LAFFORT ne sont pas irradiés.

6- SANS NANOTECHNOLOGIE ET SANS NANOPARTICULES

ne sont pas issues de la nanotechnologie et ne contiennent pas des nanoparticules à l'exception du Siligel et du Toxical.

Bordeaux le : 20/01/2023



LAFFORT – CS 61 611 - 33072 BORDEAUX CEDEX - FRANCE

Tél. : +33 (0)5 56 86 53 04 - Fax : +33 (0)5 56 86 30 50

www.laffort.com

GM-7/04/2022